



16 rue des Ayguinards 38 240 MEYLAN  
Tél : 04 76 90 32 85 Fax : 04 76 90 90 17  
Email : [info@horizons-meylan.com](mailto:info@horizons-meylan.com) / [www.horizons-meylan.com](http://www.horizons-meylan.com)

## SÉJOUR FUTUROSCOPE

Du lundi 29 octobre au vendredi 02 novembre 2018  
11 - 15 ans

### RÉUNION D'INFORMATION

Parents et jeunes : le jeudi 11 octobre à 18 h 30 à Horizons : moment d'échange privilégié avec l'équipe.

#### Projet éducatif

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitants de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

- l'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie
- le renforcement du lien social entre les habitants de la ville (âge, quartier)
- l'apprentissage et le développement de la citoyenneté
- la réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d'accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d'accueil a des objectifs et une organisation adaptés. Une équipe expérimentée associe bénévoles et professionnels.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisir et de vacances où les participants vont vivre autrement, hors du contexte familial et scolaire, favorisant l'apprentissage de l'autonomie. La vie collective est organisée de façon à développer les relations et les échanges entre tous, en prenant en compte chaque enfant.

#### Objectifs du centre de vacances :

- Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participants, dans un cadre sécurisant et détendu.
- Permettre l'expérimentation, la détente, la prise d'initiative, la découverte d'un autre environnement,
- Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l'acceptation de ses différences avec les autres et l'apprentissage des règles,
- Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

La compétence d'Horizons s'appuie sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.

#### Lieux et hébergement

Ce séjour est prévu pour accueillir 18 à 24 jeunes à l'auberge de jeunesse de Poitiers. Hébergement en chambre de 3 à 4 jeunes. Le couchage sera organisé avec les jeunes selon les affinités et en garantissant la non mixité.

### **Transport**

Le transport s'effectuera avec la SNCF, Flixbus et les transports locaux à Poitier.

**RDV le lundi 29 octobre à 9h30 à la Gare de Grenoble.** Départ du train à 10h13.

**Retour le vendredi 02 novembre à 20h55 à la Gare de Grenoble.**

L'équipe d'encadrement assurera la sécurité des participants lors de tous ces déplacements.

**Prévoir un pique-nique et un gouter pour le premier jour.**

### **Encadrement**

La direction du séjour est assurée par Moritz Obée, animateur permanent à Horizons, et une animatrice diplômée. L'ensemble de l'équipe assure la logistique quotidienne, veille à la sécurité morale, physique et affective des jeunes. Cela se traduit par une grande disponibilité tout au long de la journée : mise en place d'animations, encadrement, préparation et gestion de la vie quotidienne, vigilance constante...

L'équipe met tout en œuvre pour permettre au jeune d'être acteur de ses vacances, l'impliquer et le responsabiliser dans les différents temps d'une journée, au travers des activités de la vie quotidienne.

### **La vie quotidienne**

Le rôle de l'animateur sera d'accompagner le jeune vers l'autonomie, en créant un cadre où il peut évoluer en toute sécurité et profiter le maximum des activités proposées.

#### **1. Les règles de vie**

Elles sont décidées avec l'équipe d'animation et l'ensemble du groupe au début du séjour ; dès le premier jour, nous réunirons les jeunes pour discuter ensemble de ces règles.

Certaines règles ne sont pas négociables, notamment, celles ayant un rapport à la loi (consommation d'alcool, cigarettes, stupéfiants) ou celles relevant de la sécurité et du respect des autres.

Impliqués dans les règles de vie, les jeunes pourront d'autant mieux les respecter.

**La cigarette** : la loi de mars 2009 stipule qu'il est interdit de fumer dans les espaces (fermés ou non) accueillant des mineurs et qu'aucun espace fumeur ne peut y être aménagé. Le séjour sera donc un **séjour non fumeur**.

#### **2. Les repas**

L'équipe veillera à l'équilibre alimentaire et sera attentive à ce que les repas soient des moments privilégiés d'apprentissage, d'échanges et de convivialité. L'auberge nous offre le petit déjeuner et le repas du midi sera organisé autour d'un pique-nique. Le dîner est prévu en restauration externe avec un budget suffisant pour que les jeunes puissent choisir un restaurant.

#### **3. Les activités**

Les activités sont surtout orientées autour de la visite du Futuroscope. Il nous reste une journée pour découvrir la ville de Poitiers dans le cadre de grand jeu proposé par les animateurs. Les soirées nous serviront pour des veillées en grand groupe.

#### **4. La relation avec les familles**

**Avant le séjour**, une réunion permet aux parents de rencontrer le directeur du séjour. Celui-ci reste disponible jusqu'au moment du départ.

**En cours de séjour**, des informations sur le déroulement du camp sont disponibles sur le site d'Horizons, [www.horizons-meylan.com](http://www.horizons-meylan.com). A noter que le secrétariat sera fermé le vendredi 02 novembre. Pour le retour, l'animateur vous contactera en cas de retard du train. En cas d'urgence (UNIQUEMENT) vous pourrez joindre l'animateur au 07 77 26 72 71, ce afin de ne pas gêner le déroulé du séjour.

## MATERIEL PERSONNEL à prévoir

Nous allons partir en train et bus et le voyage inclut plusieurs changements dans les transports. Il est fortement recommandé de ne pas partir trop chargé.

Chaque jeune doit apporter :

- chaussures : 1 bonne paire pour la marche
- sous-vêtements
- pantalons
- tee-shirts, sweat-shirts
- veste (type polaire)
- Kway ou vêtements de pluie
- casquette
- **une gourde (obligatoire)**
- petit sac à dos
- nécessaire de toilette
- serviette de bain

## Santé

Tout médicament ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance et remis au responsable du séjour.

Pour tout enfant porteur de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et le responsable du séjour est indispensable pour envisager les meilleures conditions d'accueil.

L'information doit être communiquée au secrétariat.

## DIVERS

**L'argent de poche** : 30 € maximum. L'argent de poche est géré par le jeune.

Il est déconseillé d'emporter des objets de valeur (mp3, bijoux...), ceux-ci attirant souvent les convoitises.

Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse de matériel personnel.

**Le portable** : l'usage du téléphone portable n'est pas adapté à une vie en collectivité. Il est donc vivement déconseillé. L'équipe sera amenée à confisquer l'objet si elle estime qu'un jeune en abuse.

En cas de perte ou vol, Horizons dégage toute responsabilité.

## FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

- **Le jour des inscriptions** :  
Versement d'un acompte de 100€ à l'inscription ou 50€ en fonction de votre quotient familial,
- **Avant le 11 octobre** :  
**Pour les familles ayant droit à une aide VACAF**, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur Internet.  
**Pour les familles bénéficiant d'une réduction liée à leur Quotient Familial, fournir** :
  - ◆ Soit une attestation de prise en charge de l'employeur ou du CE précisant le montant de celle-ci,
  - ◆ Soit une attestation de non prise en charge.
- **Le jour de la réunion à HORIZONS**
  - Fiche sanitaire de liaison dûment remplie,
  - Carte d'identité + une copie
- **Solde du séjour à régler le 16 octobre au plus tard** (voir avec le secrétariat les possibilités de facilité de règlement)

## ANNULATION D'INSCRIPTION

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, **au plus tard dans les 3 jours** suivant l'inscription, d'un montant de 16 € pour les Meylanais et 18 € pour les extérieurs à Meylan.

Frais d'annulation :

- Entre 29 et 21 jours avant le départ : 30 % du prix du séjour reste dû, avec un minimum de 70 €
- Entre 20 et 7 jours : 50 % du prix du séjour reste dû, avec un minimum de 100 €
- Moins de 7 jours, non présentation ou séjour écourté : 100 % du prix du séjour hors quotient reste dû (l'application des quotients ne pouvant se faire en cas d'absence du participant).

Si pour des raisons disciplinaires, le directeur du séjour décide du renvoi d'un jeune mineur dans sa famille, les parents prendront en charge son voyage de retour ainsi que le voyage aller-retour de l'accompagnateur.

#### **ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITE CIVILE**

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.